



Communiqué

Pour l'abandon d'une procédure disciplinaire à l'encontre d'un professeur de philosophie

L'APPEP a pris connaissance de la tenue d'une commission disciplinaire consultative le 5 juin 2018 au Rectorat de Paris, à l'encontre de Pascal Verrier, professeur de philosophie au lycée Montaigne. Suspendu de ses fonctions à titre conservatoire depuis trois mois, ce professeur est actuellement en attente d'une décision du recteur de Paris. Pascal Verrier risquerait une mise à la retraite d'office ou la révocation.

Il semble pourtant que d'après des éléments publics convergents, le dossier à charge constitué contre ce professeur, à l'instigation de quelques élèves, qui a conduit à la suspension de Pascal Verrier, comporte des failles sérieuses. Ainsi, certains propos attribués à ce professeur ont été détachés de leur contexte. La réalité d'autres propos s'avère douteuse. Et des témoignages à décharge nombreux, substantiels et précis portant contradiction d'accusations infamantes ont été produits par la défense.

L'APPEP demande donc que soit abandonnée une procédure disciplinaire mal engagée et disproportionnée, et que soit recherchée une solution conforme à la sauvegarde de l'honneur de ce professeur de philosophie et fonctionnaire public.

Paris, le 26 juin 2018